

Alain CABOS

Président de l'association
« Un avenir Avec les Saint Pairais »
285, rue de la Mairie
50380 SAINT PAIR/MER

06.98.03.38.32

alain.cabos@wanadoo.fr

A l'attention de :

Monsieur le Maire

**Mesdames et Messieurs les Conseillers
municipaux**

Mairie de Saint Pair/Mer

Copie : Les membres de l'UAASP

Saint Pair/Mer, le 4 novembre 2018

Concerne :

Projet « le CARMEL »

Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,

Votre message transmis par La Manche Libre dans son édition datée du samedi 3 novembre nous invite à revenir vers vous.

Lors de notre rendez-vous avec Monsieur le Maire, jeudi 18 octobre dernier, nous avons partagé le même constat : nombre de Saint Pairais expriment **une forte préoccupation** au sujet du devenir de ce site remarquable du CARMEL.

A la suite des informations que vous avez transmises à la population par le biais de la presse, la question qui brûle les lèvres des uns et des autres est :

Quel peut bien être le motif de la décision de la municipalité de ne pas saisir l'opportunité de racheter le monastère et son jardin pour l'euro symbolique ?

Et

Pourquoi la municipalité n'en donne-t-elle pas la raison ?

D'où les spéculations suivantes qui nous sont rapportées :

1. S'agit-il de pénaliser les Amis du Carmel à hauteur de 300.000€ ?

En effet, il faut véritablement **un motif grave** pour faire le choix d'une telle option !

Quel serait ce motif grave ?

2. S'agit-il de remplacer un promoteur par un autre ?

Pourquoi celui qui a signé avec les Amis du Carmel un compromis de vente à hauteur de 2,2 M€ serait-il devenu *persona non grata* ?

Les Saint Pairais qui l'ont rencontré et ceux qui se sont mobilisés pour l'accompagner sur le site afin de lui transmettre leur "expertise" d'habitants (voir le CAUE) ont noté sa détermination à répondre au plus près aux besoins

justifiés de conserver l'harmonie existante (voir son dernier projet de lotissements que des riverains vont approfondir dans les jours qui viennent) ?

3. S'agit-il d'intérêts politiques et financiers à ne pas dévoiler à la population ?

Dans cette hypothèse,

- 1. Quels seraient ces intérêts politiques ? et ces intérêts financiers ?**
- 2. Avec quel promoteur ?**

Compte-tenu de l'importance accordée à la transformation de ce site remarquable **par nombre de Saint Pairais, ne pas donner la moindre explication, ne pas présenter les esquisses d'aménagement (l'ARA) ne pas organiser un véritable débat avec les Saint Pairais - et ceci avant toute prise de décision - cela ne peut que nourrir les spéculations et, donc, développer du discrédit.**

Seraient à débattre toutes les questions que les Saint Pairais poseront après avoir été correctement informés.

Très concrètement, les riverains et autres Saint Pairais que nous avons rencontrés s'interrogent :

- sur le règlement que la municipalité fixerait à un promoteur afin que l'ensemble du quartier riverain du Carmel conserve son cachet,
- sur la prise en compte ou non dans le choix d'un promoteur de sa capacité à préserver l'harmonie du site et sa vraie aptitude à intégrer l'environnement dans ses réalisations,
- sur les raisons de fond qui conduiraient à persévérer dans l'acte de préempter.

Par ailleurs, riverains et habitués du site s'interrogent aussi sur le devenir du monastère et de son jardin.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons tous grand intérêt non seulement **à cultiver le « bien vivre ensemble »** mais aussi à **éviter résolument** tout contentieux et l'enlisement qui en résulte.

Aussi, si vous nous donniez votre accord, nous vous inviterions très volontiers à **un débat public** avec les Saint Pairais que nous sommes prêts à organiser **avant la tenue du prochain conseil municipal.**

Etant donné le délai très court, merci à vous de nous répondre par retour.

Recevez l'expression de notre meilleure considération,

Pour le Bureau,
Alain CABOS,
Président de l'UAASP